



SÉANCE DU 1 JUILLET 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 1 JUILLET
A 18H30

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire

PRESENTS : MM COUSINEY, PAUZAT, DAULON, LABREZE, FAVREAU, BILLION, MACEDO ET MMES LECOEVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, BAISSAS ET LABAT-DUBOIS

POUVOIR : Mme Labat-Dubois donne pouvoir à Mme Lecoeuvre et Mr Lorriot donne pouvoir à Mr Daulon.

Mr Favreau a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de séance 18h30.

Les comptes-rendus des Conseils municipaux de Mars, Avril et Mai 2021 sont validés. (15 voix pour).

D 2021 - 44 : ACQUISITION TERRAINS AU LOTISSEMENT LA TUILERIE

Mr Billion explique le contexte du lotissement : 2 lots sont encore disponibles : lot N°7 et lot N°8
Les lots dont l'achat est envisagé permettraient un passage vers une zone autorisant une éventuelle extension du bourg. Ce sont les lots N°6 et 7. Le N°6 est déjà réservé. Les négociations avec le futur propriétaire pour changer de lot n'ont pas abouties.

Vote sur l'achat du terrain N°7 : 6 voix pour /1 voix contre ? /8 ne se prononcent pas (dont Mr Pauzat).

D 2021 - 45 : DEMOLITION DU MURET DE MONSIEUR DROWN

Monsieur le Maire explique que suite à l'acceptation de la demande de permis de construire, il y a eu non-respect des conditions de construction : non alignement par rapport à la route, distances non respectées, construction sur l'avaloir d'eaux pluviales communal.

Une mise en demeure de refaire les travaux a été adressée à l'intéressé.

D 2021-46 : PETITS TRAVAUX POUR OUVERTURE PONCTUELLE DU BAR

L'ouverture ponctuelle en l'état actuel n'est pas validée par le conseil. Des travaux sur la couverture du bâtiment ont permis de le mettre hors d'eau. Une porte d'entrée est détériorée, il faudra la sécuriser.

D 2021-47 : PROJET DU BAR

Mme Lecoeuvre et Mr Cousiney ont rencontré des interlocuteurs du département, du pôle territorial et de la région pour connaître les modalités d'aides par rapport aux différents projets réalisables.

Un questionnaire sera proposé aux habitants de la commune pour connaître leur avis sur les différents projets envisagés (distribution avec les bulletins municipaux).

D 2021-48 : DENONCIATION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DES ORDINATEURS DE L'ECOLE

Mr Pauzat explique que la société PSI est en fait un prestataire de Gironde numérique donc si nous dénonçons le contrat avec PSI, Gironde numérique risque de nous proposer la même société.

Il semble qu'il y ait eu un problème de compréhension sur l'utilisation des moyens de demande d'intervention. Après contact avec Gironde Numérique, la directrice de l'école a reçu de PSI les identifiants permettant de déclarer les pannes en ligne et de suivre les interventions via un logiciel spécifique. En cas de nouveaux problèmes, Gironde numérique s'est proposé pour servir de médiateur.

Une collecte des informations matérielles manquantes sera réalisée lors de la venue du technicien de PSI à l'école les 19 et 20 juillet pour réaliser la maintenance informatique.

Le contrat actuel ne sera pas résilié et sera reconduit au mois d'Août.

D 2021-49 : CHANGEMENT DES HORAIRES DE L'ECOLE

Mr le maire explique le contexte actuel :

Il y a un manque de temps au niveau de la pause méridienne du fait d'un temps de restauration long (suite process Covid entre autre)

Après échange avec les parents d'élèves, la directrice et les enseignants(es), il a été envisagé les horaires suivants :

Début de la classe : 8h45 au lieu de 9h00

Pause méridienne : 12h-13h45 au lieu de 12h- 13h30

Pas de changement heure de fin 16h30.

Validation avec 15 voix pour.

D 2021-50 : PRIX DES REPAS CANTINE

Le prix actuel est de 3,10 €, il n'a pas évolué depuis 3 ans. Ce prix est dans la fourchette des prix des autres communes.

Le prix du repas coûte environ 8,50 € à la collectivité.

Il est proposé de demander un paiement anticipé au trimestre ou au semestre. Les repas non pris étant remboursés sur présentation d'un justificatif.

Un prix au ticket à 3,50 € est proposé pour les demandes ponctuelles.

Validation 15 voix pour.

Une question est posée concernant les enfants provenant des autres communes, sachant qu'une allocation de 5 000 euros est versée par l'état aux collectivités pour les enfants de leurs communes. Les communes ne se reversent pas cette somme lorsque des enfants vont à des écoles d'autres communes. Le prix du repas ne devrait-il pas être différent pour ces enfants et accepte-t-on les demandes d'inscription ?

Monsieur le maire rappelle qu'il y a deux ans une classe a failli être fermée suite à un nombre d'enfants faible. (à 2 enfants prêts)

Cette année, nous accueillerons 88 enfants à l'école.

La question reste posée.

D 2021-51 : RENOUELEMENT DES CONTRATS

Contrat de Mme Ferrier Valérie : Renouvelé par 15 voix pour.

Contrat de Mme Bellard Fanny :

Mr Favreau évoque les faits en présence de parents d'élève :

Nous avons rencontré des difficultés au moment de la surveillance de la pause méridienne avec Mme Bellard, un rappel à l'ordre lui a été fait.

D'un autre côté, aucun souci sur la partie Atsem à l'école.

De plus Mme Bellard est volontaire et assidue.

Après échange, il a été proposé de renouveler le contrat de Mme Bellard mais de lui proposer une formation lui permettant de gérer au mieux la partie surveillance.

Vote : 11 voix pour dont Mr Pauzat / 1 voix contre ?/ 3 abstentions ? .

D 2021-52 : VALIDATION DU PLANNING DES AGENTS

Pas de changement du nombre d'heures, par contre des modifications à faire pour prendre en compte les nouveaux horaires d'ouverture de l'école.

D 2021-53 : FORMATION DU PERSONNEL

Nous avons l'obligation de former notre personnel aux premiers gestes de secours (SST), une étude des possibilités de planification de formations prenant en compte les contraintes va être réalisée.

Mme Yousfi Alaoui sollicite la mairie pour réaliser une préparation à la VAE et une VAE.

Coût de la 1ere formation: 1450 €.

Mme Yousfi Alaoui peut prétendre à 500 € de CPF.

Après échange, il est proposé d'allouer une somme de 1000 € pour chaque agent en faisant la demande (mais 1 seule fois) pour réaliser si besoin des formations.

Vote : 13 voix pour dont Mr Pauzat/ 1 voix contre? (allouer toute la somme de la formation)/1 abstention ?

Q 2021 : QUESTIONS DIVERSES :

- Augmentation du prix de l'eau d'environ 10 centimes par mètre cube par le SIAP de Caudrot à compter de janvier 2022
Il est demandé des explications car le prix est déjà très élevé.
Mr Billion explique que des travaux sont nécessaires pour pérenniser l'approvisionnement en eau potable (qui devient de plus en plus rare).
- Faire une proposition de prix pour la maison à coté du bar et éventuellement préempter.
- Mme Crepeau suggère l'organisation de séances de Cinéma de plein air.
Contact sera pris avec les communes en réalisant déjà ou recherche d'une entreprise le proposant pour avoir un devis.
- DIA 194 rue de Sorelh : NON
- Départ de Mme Verrier secrétaire de la mairie du Pian sur Garonne à compter du mois d'Octobre..

Fin de séance 20h15